

IGLOO®

FONGICIDE

GROUPES P07 | M04 | 27 FONGICIDES



VIGNE

Granulés dispersibles

500 g/kg Fosétyl-AI
+ 250 g/kg Folpel
+ 40 g/kg Cymoxanil

5 KG NET



RÉSERVÉ À UN USAGE
EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

lifescientific

Nom homologué : IGLOO®
N° d'A.M.M. : 2160016
Défendeur de l'A.M.M. et EMB. : Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande
Type d'action : Fongicide (FRAC P07, M04 et 27)
Formulation : Granulés dispersibles (WG)
Composition : 500 g/kg (50% p/p) Fosétyl-AI + 250 g/kg (25% p/p) Folpel + 40 g/kg (4% p/p) Cymoxanil

UFI : G4YM-H0HQ-9M0X-6VJ8

ATTENTION



H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208 Contient du folpel et du cymoxanil. Peut produire une réaction allergique.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée d'élimination des déchets.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.

Délai de rentrée : 48 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Distribué par : Life Scientific France
11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759

(appel gratuit depuis un poste fixe)

www.lifescientific.com

Fiche de Données de Sécurité disponible sur : www.quickfds.com.

N° de lot et date de fabrication : voir emballage

Fabriqué en UE

Consulter ce livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT



GTIN 05391534940579



5

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le fosétyl-Al (groupe FRAC P07 - famille des phosphites métalliques) est une substance active fongicide systémique (système ascendante et descendante). Absorbé par les feuilles et les racines, le fosétyl-Al possède une action préventive et curative, il inhibe la germination des spores et bloque le développement du mycélium de nombreux champignons.

Le folpel (groupe FRAC M04 - famille des phthalimides) est une substance active fongicide multi-site. Doté d'une bonne persistance, il agit préventivement par contact en inhibant la germination des spores.

Le cymoxanil (groupe FRAC 27 - famille des acétamides) est une substance active fongicide possédant des activités préventives et curatives. Il possède des activités aussi bien de contact que pénétrante. La capacité de cette substance active à pénétrer la cuticule permet une action curative jusqu'à 1 à 2 jours après le début de l'incubation du champignon.

Grâce à l'association de ces 3 matières actives, IGLOO agit sur toutes les souches de mildiou de manière régulière et efficace.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Culture	Cible	Dose homologuée (L/ha)	Nombre max. d'applications	Stade d'application	Délai avant récolte	ZNT aquatique
Vigne (raisins de cuve et de table)	Mildiou	3 kg/ha	6 appl./an	Raisins de cuve : entre les stades BBCH 13 et 79	Raisins de cuve : 28 jours	20 mètres Dont DVP 5 mètres
				Raisins de table : entre les stades BBCH 13 et 69	Raisins de table : Max. BBCH 69	

DVP : Dispositif végétalisé permanent.

BBCH 13 : 3 feuilles étalées.

BBCH 69 : fin de la floraison.

BBCH 79 : la fermeture de la grappe est complète, les fruits ont fini de grossir.

Respect des limites maximales de résidus : limiter les applications de préparations contenant des substances actives pouvant engendrer la présence d'acide phosphonique à un total de 10 kg d'équivalent d'acide phosphonique par hectare et par an sur vigne.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse :

<https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Les conditions d'utilisation de la préparation, compte tenu des bonnes pratiques agricoles critiques proposées pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Distances de Sécurité Riverains / Résidents : conformément à la réglementation en vigueur, respecter une distance de sécurité au voisinage des zones d'habitation et des lieux accueillant des travailleurs présents de façon régulière à proximité de ces traitements.

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Sur raisins de cuve, IGLOO peut s'employer du stade 3 feuilles étalées (BBCH 13) jusqu'à la fermeture de la grappe (BBCH 79). Veiller à respecter un délai avant récolte de 28 jours.

Sur raisins de table, IGLOO peut s'employer du stade 3 feuilles étalées (BBCH 13) jusqu'à la fin de la floraison (BBCH 69).

IGLOO n'entraîne pas de phytotoxicité sur la majorité des variétés de raisin. Effectuer un test préalable sur une petite surface en cas de doute.

Appliquer IGLOO sur chaque face du rang.

En cas de rognage, appliquer préférentiellement IGLOO après l'opération de rognage.

Ne pas utiliser IGLOO sous serre.

En préventif : IGLOO s'emploie essentiellement en préventif, à 3 kg/ha. Un intervalle entre application de 12 à 14 jours est préconisé (10 jours en cas de situation à fort risque de mildiou).

En pépinière, la cadence peut être réduite à 8 jours.

En curatif : grâce à l'effet curatif du cymoxanil, IGLOO peut s'utiliser 1 à 2 jours après une contamination par le mildiou, mais sans avoir dépassé ¼ de la période d'incubation du mildiou.

Continuer ensuite les traitements 5 ou 6 jours après cette application d'IGLOO avec des fongicides curatifs ayant un autre mode d'action que le cymoxanil.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

Ne pas traiter lors de fortes chaleurs.

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Ne pas mélanger IGLOO avec des préparations à base de cuivre.

Ne pas mélanger IGLOO avec des engrais de type foliaire azoté.

Préparation de la bouillie

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation. Verser la quantité nécessaire d'IGLOO dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Si nécessaire, utiliser un antimousse pour la préparation de la bouillie.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Ne pas stocker à des températures supérieures à 35°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :					PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :			NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRÂINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR	LANCE OU PULVÉRISATEUR À DOS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	SANS CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	CONTACT INTENSE AVEC LA VÉGÉTATION	
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique (*)	À usage unique (*)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire					EPI vestimentaire
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	ET EPI partiel					ET EPI partiel
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4			Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	Type 4 avec capuche	
LUNETTES OU ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)						
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006						

* EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I. VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI